

DÉLIBÉRATION CONSEIL MUNICIPAL

Le jeudi 10 septembre deux mille vingt-six, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des mariages de la mairie de Rives-en-Seine, sous la présidence de Monsieur Bastien CORITON, Maire, Conseiller Départemental.

Date de convocation,

4 septembre 2026

Étaient présents :

Mme Lisa AUBERT, Mme Hélène AUBRY, M. Didier BOQUET, Mme Sophie BOURDON, M. Christian CAPRON, Mme Sylvie CHRISTIAENS, M. Bastien CORITON, Mme Annic DESSAUX, M. Hakim FATMI, Mme Alexandra FORET, M. Christophe GIRARD, M. Paul GONCALVES, Mme Marion GOURRAUD, Mme Nathalie HAUCHARD, M. Luc HITTLER, M. Jacques LEBAS, Mme Dominique LEPEME, M. Kévin MIERE, M. André RIC, Mme Nathalie SCHOTT, M. Pierre SIDOINE, Mme Patricia SOUDAIS-MESSAGER, Mme Amélie STAWSKI, Mme Carol TARAVEL-CONDAT, Mme Christelle TOCQUEVILLE, M. Alexandre VOIMENT.

Date de publication,

15 septembre 2026

Date de signature,

17 septembre 2026

Nombre de conseillers,

En exercice 29

Présents 26

Votants 29

Étaient excusés, ont donné procuration :

M. Mario CIVES (pouvoir à M. Jacques LEBAS), M. Thierry DUPRAY (pouvoir à Mme Patricia SOUDAIS-MESSAGER), M. Morgan LEGRAND (pouvoir à M. Alexandre VOIMENT)

Monsieur Didier BOQUET a été désigné secrétaire de séance.

DL2026-123	Convention de mise à disposition des ressources numériques de la Médiathèque départementale de la Seine-Maritime
-------------------	---

Monsieur le Maire expose que le Département de la Seine-Maritime propose gratuitement la mise en œuvre d'une offre numérique par le déploiement d'une médiathèque numérique, en partenariat avec les bibliothèques publiques volontaires.

La médiathèque numérique départementale met à disposition des usagers des bibliothèques municipales une offre diversifiée de ressources numériques. Elle inclut un accès à un ensemble de média : librairie numérique, presse, vidéo à la demande, streaming musical, programmes d'auto-formation, jeux interactifs pour adultes et jeunes.

Monsieur le Maire explique que cette mise à disposition des ressources numériques sur le portail de la médiathèque départementale par le Département de la Seine-Maritime est effectuée à titre gratuit.

Il convient donc à présent de renouveler le partenariat avec le Département de la Seine-Maritime avec une convention définissant les engagements respectifs de chacune des parties et ce, pour une durée de un (1) an renouvelable par tacite reconduction sur une durée de trois (3) ans maximum.

Après avoir exposé ce qui précède,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales ;

Vu l'avis favorable de la Commission Affaires Générales rassemblée en plénière le 2 septembre 2026 ;

Considérant que la convention de mise à disposition des ressources numériques proposée par le Département de la Seine-Maritime permet aux habitants de la commune de bénéficier gratuitement d'un accès à de nombreuses ressources culturelles, éducatives et de loisirs numériques ;

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal :

- D'approuver les termes de la convention de mise à disposition des ressources numériques ;
- De l'autoriser, ou l'adjoint compétent, à la signer.

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve les propositions de Monsieur le Maire.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Bastien Coriton

Bastien CORITON



Le secrétaire de séance,

Didier Boquet

Didier BOQUET